



L'esprit général du programme EPS lycée 2019

SOMMAIRE

L'esprit général du programme lycée 2019	1
Les enjeux essentiels des programmes lycée 2019	2
Proposer une EPS ouverte vers la suite du parcours post lycée	2
Remettre au cœur de l'enseignement les enjeux de formation de l'EPS.....	2
Promouvoir la liberté pédagogique des équipes.....	2
Maintenir un cadre national commun	2
Les principaux changements par rapport au programme lycée 2010	2
Cinq objectifs généraux.....	2
Cinq champs d'apprentissage.....	3
Des attendus de fin de lycée (AFL) pour chacun des champs d'apprentissage	3
Une autre logique d'organisation des contenus par rapport aux programmes 2010	3
De nouvelles contraintes pour l'organisation du parcours de formation des élèves	4
Une autre logique d'évaluation.....	4
Les AFL du programme lycée	5

Mots-clés

Programme lycée EPS, attendus de fin de lycée, champs d'apprentissage

Les enjeux essentiels des programmes lycée 2019

Proposer une EPS ouverte vers la suite du parcours post lycée

Le programme a été conçu de manière à proposer, au sein des établissements, une EPS qui prépare les élèves à la suite de leur cursus post lycée grâce à la construction d'habitudes de pratiques physiques pérennes et raisonnées, l'appropriation d'une culture sportive, l'engagement dans le travail collaboratif et des collectifs variés, le développement de l'oralité, et l'éducation au choix. Autant d'éléments qui permettent le développement de compétences que les élèves auront à mobiliser après le lycée.

Si le programme lycée 2019 intègre les enjeux de la suite du parcours post-lycée, il a également été conçu de manière à assurer une continuité et une cohérence avec le programme collège 2015.

Remettre au cœur de l'enseignement les enjeux de formation de l'EPS

Le programme a été conçu de manière à remettre au centre du projet pédagogique et des pratiques professionnelles, les enjeux de formation portés par les cinq objectifs généraux de l'EPS. Ceci nous semble essentiel non seulement pour développer les compétences nécessaires à la suite du parcours post-lycée mais aussi afin de lutter contre certaines dérives observées avec la mise en place des référentiels nationaux. Si ceux-ci ont permis de préciser les niveaux attendus dans différents registres et de cadrer sur le plan national des situations d'évaluation et des attentes, nous avons pu également noter des pratiques de bachotage de ces référentiels qui pouvaient nuire à la poursuite d'enjeux plus généraux de formation des élèves. À titre d'illustration, la situation d'évaluation certificative du 3X500 conçue à l'origine comme une situation scolaire d'évaluation terminale de demi-fond permettant d'apprécier le niveau de maîtrise de compétences développées au cours d'une séquence d'enseignement, a souvent été utilisée comme une situation d'apprentissage enseignée dès la seconde alors que d'autres formes de pratique pouvaient être plus pertinentes à proposer.

Promouvoir la liberté pédagogique des équipes

Dans le même esprit que les programmes collège 2015, l'organisation du programme lycée 2019 offre une marge **d'autonomie** plus importante aux équipes. Cette marge de manœuvre permet de proposer au sein de son établissement une EPS plus en phase avec les besoins des élèves. Le programme offre des possibilités diverses de mise en œuvre au sein des établissements et des classes de manière à promouvoir et enrichir la réflexion didactique et la liberté pédagogique des équipes.

Maintenir un cadre national commun

Ce programme, afin d'assurer une certaine « identité nationale » de l'EPS (tout en permettant des déclinaisons spécifiques dans les établissements) et une lisibilité externe de la discipline au sein et en dehors du système scolaire, propose un cadre national commun organisé autour d'une finalité, cinq objectifs généraux, cinq domaines de pratique (les champs d'apprentissage), une liste nationale d'APSA (pouvant être enrichie au niveau académique et local) et des contraintes de programmation.

Les principaux changements par rapport au programme lycée 2010

Cinq objectifs généraux

Les trois objectifs généraux du programme lycée 2010 ont été enrichis et précisés, et sont maintenant au nombre de cinq dans le programme lycée 2019. Ces cinq objectifs sont le fruit de l'histoire de l'EPS mais aussi des développements récents de l'EPS, notamment avec la mise en place des programmes collège 2018. Ces cinq objectifs s'inscrivent dans un double ancrage temporel : ils sont à la fois

ouverts vers les attentes du parcours post-lycée et en cohérence avec les compétences générales EPS du programme collège 2018.

Ces cinq objectifs peuvent donner l'impression d'une ambition démesurée de l'EPS au regard de ses horaires d'enseignement, voir être perçus comme la juxtaposition d'objectifs entretenant certaines contradictions. Cependant ils sont tous essentiels et sont porteurs d'enjeux de formation complémentaires : ils nécessitent d'être articulés de manière cohérente dans le projet EPS de l'établissement afin de bien spécifier le cadre d'intervention de l'équipe pédagogique. Ces objectifs doivent être poursuivis simultanément, même si bien sûr des dominantes peuvent exister en fonction des contextes d'établissement et du diagnostic des besoins des élèves. C'est l'équilibre de ces cinq objectifs qui justifie la place de l'EPS à l'école.

Cinq champs d'apprentissage

Dans le même esprit que le programme collège 2018, le terme de « compétences propres à l'EPS » a été remplacé par celui de « champ d'apprentissage ». Ce terme n'a pas d'assises théoriques¹ mais professionnelles : il est un construit qui vise à identifier et à formaliser certains traits structurants des pratiques physiques. Chacun des champs d'apprentissage s'organise autour de classes de problèmes caractéristiques nécessitant des apprentissages moteurs et non-moteurs spécifiques. Cet aspect est essentiel car il porte une rupture avec les compétences propres à l'EPS qui étaient mises en miroir avec des compétences méthodologiques et sociales, avec sous-entendu que les compétences propres étaient de dimension motrice. Ces champs permettent d'ordonner des pratiques physiques scolaires afin de faciliter la construction de parcours de formation en EPS équilibrés, au regard de la richesse et de la diversité du champ culturel de référence.

Des attendus de fin de lycée (AFL) pour chacun des champs d'apprentissage

Dans le même esprit que le programme collège 2015, des AFL ont été définis pour chacun des champs d'apprentissage. Ces AFL renvoient aux cinq objectifs généraux et les spécifient selon les propriétés de chacun des champs d'apprentissage. Leur définition est moins précise, au niveau national, que celle des compétences attendues dans les APSA, de manière à donner plus d'autonomie aux équipes dans le choix des acquisitions visées (voire de reformuler une compétence attendue dans l'APSA), des démarches d'enseignement et des modalités d'évaluation, en relation avec les objectifs généraux. Le programme indique en effet « les enseignants sont responsables de la déclinaison des attendus de fin de cycle par APSA et de la démarche pour les atteindre ». L'ensemble de ces AFL rend compte des enjeux de formation structurant l'EPS au lycée.

Une autre logique d'organisation des contenus par rapport aux programmes 2010

Le programme lycée 2010 propose cinq compétences propres à l'EPS et quatre compétences méthodologiques et sociales « transversales ». Le programme lycée 2019 propose cinq champs d'apprentissage dans lesquels les dimensions motrices et non motrices sont articulées et pour chacun de ces champs d'apprentissage trois AFL². Les trois AFL référés à un champ d'apprentissage se construisent de manière concomitante. L'enjeu est un travail plus intégré des dimensions motrices, méthodologiques et sociales dans les formes de pratique proposées et les acquisitions visées. En effet si, avec les programmes 2010, les compétences méthodologiques et sociales étaient enseignées, leurs contenus n'étaient pas toujours bien articulés avec les compétences motrices.

¹ Une recherche avec le mot clef « champ d'apprentissage » sur internet ne renvoie qu'à des déclinaisons des programmes EPS

² Sauf le CA3 qui propose 4 AFL

De nouvelles contraintes pour l'organisation du parcours de formation des élèves

Trois contraintes principales de programmation sont indiquées dans les programmes :

- Le parcours de formation des élèves au lycée doit proposer des apprentissages dans les AFL des cinq champs d'apprentissage. Ceci répond à la volonté d'un travail concomitant et intégré des dimensions motrices, méthodologiques et sociales des acquisitions spécifiées dans les AFL ;
- L'obligation, en seconde, d'engager les élèves dans un processus de création artistique, processus souvent peu enseigné au collège³. Ceci répond à l'importance, de confronter les élèves dès la seconde au domaine des pratiques artistiques afin d'enrichir leur motricité et de les confronter à la conception d'un projet artistique. Ils découvrent ainsi la richesse culturelle des pratiques physiques qui peut les inciter à choisir d'autres enseignements artistiques pour la suite du cursus,
- Une attention particulière au CA5⁴ en termes de durée de séquence, du fait que ce champ n'est pas présent dans le programme collège 2015.

Une autre logique d'évaluation

Le programme lycée 2019 indique que « Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui révèlent les AFL du champ d'apprentissage » et que « L'évaluation des acquisitions en cours de formation comme à l'issue des séquences d'enseignement permet à l'élève de se situer et d'apprécier ses acquis ». Ces propos invitent à :

- la mise en place d'une évaluation continue formative permettant aux élèves d'apprécier leur progrès (et éventuellement de réajuster leur projet de formation ou de performance) ;
- une autre logique dans les relations entre formation et évaluation : les enseignants ont à évaluer ce qu'ils ont enseigné (et non à enseigner ce qu'ils doivent évaluer).

Ceci redonne la main aux équipes sur la conception des situations et des outils d'évaluation. Ils peuvent concevoir ceux-ci en cohérence avec leurs choix pédagogiques et donner des marges d'initiative aux élèves en leur permettant, par exemple, de choisir entre différents contextes ou situation d'évaluation selon leur projet de formation-performance. L'évaluation continue et au fil de l'eau doit être combinée à des rendez-vous évaluatifs qui apprennent aux élèves à se préparer et à se confronter à des échéances.

Le programme ne précise pas les modalités de l'évaluation certificative dans le cadre du baccalauréat 2021 qui font l'objet d'un arrêté spécifique (lien vers la réf). Ces modalités seront conçues de manière à maintenir une certaine autonomie aux équipes tout en maintenant un cadre national, garant d'une homogénéité des niveaux de maîtrise attendus des AFL dans les différents champs d'apprentissage.

L'EPS du nouveau lycée est définie par les programmes mais surtout par les choix, la déclinaison que les enseignants en feront afin de formaliser, dans le projet pédagogique EPS, le curriculum d'apprentissage pour leurs élèves et sa mise en œuvre au cœur de la classe. Un programme n'a d'intérêt que s'il est véritablement approprié par les professeurs. C'est sur le terrain, au plus près des élèves, que les objectifs généraux doivent prendre un sens concret et véritablement s'incarner

³ Inspection Générale de l'Éducation Nationale (2018). *La situation de l'EPS au collège en 2016. Quelques repères.*
<http://eduscol.education.fr/eps/examens/ComNat/eps2016>

⁴ CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Les AFL du programme lycée

	CA1	CA2	CA3	CA4	CA5
AFL1	S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires	S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain	S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique / S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective selon un projet artistique	S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force	S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son projet personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu
AFL2	S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance	S'entraîner individuellement et collectivement, pour se déplacer de manière efficace et en toute sécurité	Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions	Se préparer et s'entraîner, individuellement ou collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	S'entraîner, individuellement ou collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en fonction des effets recherchés
AFL3	Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire	Coopérer pour réaliser un projet de déplacement, en toute sécurité	Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective	Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire	Coopérer pour faire progresser